Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_07-DE

2025/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N° DEL2025_07_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUÉ Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane ; LE MAREC Jean-Luc.

3 Pouvoirs :
Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.
Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.
Mme HADDAOUI Sarah donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Absente :
Mme COLOMBET Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMOUÉ Christine
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 5 décembre 2025
OBJET : **TRAVAUX – APPROBATION DES AVENANTS DE PROLONGATION DU MARCHE DE RENOVATION DE LA SALLE BERNARD ULVOAS**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_07-DE

VU le marché conclu avec les sociétés SOTRABAT, CONSTRUCTION MARTIN, MISSENARD QUINT B, ALUMINIUM DE BRETAGNE et ARMOR PLATRERIE pour les travaux de rénovation de la salle Bernard Ulvoas,

VU l'avis favorable de la commission travaux du 3 décembre 2025,

Considérant que le chantier de rénovation de la salle Bernard Ulvoas, démarré en juin 2023, est à l'arrêt depuis janvier 2025, en raison de sujétions imprévues relatives à l'état de la charpente ; qu'il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution du marché, initialement fixés à 18 mois, pour une durée supplémentaire de 12 mois, qui débutera à la réouverture du chantier, portant le nouveau délai d'exécution du marché à 30 mois,

Considérant que les avenants de prolongation ainsi conclus sont sans incidence financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LES AVENANTS DE PROLONGATION CI-ANNEXES DES MARCHES DE RENOVATION DE LA SALLE BERNARD ULVOAS, SANS INCIDENCE FINANCIERE, POUR LES LOTS SUIVANTS :**
  - **LOT N° 1 – GROS ŒUVRE – SAS SOTRABAT**
  - **LOT N° 2 – CHARPENTE / COUVERTURE / BARDAGE – CONSTRUCTION MARTIN**
  - **LOT N° 5 – PLOMBERIE / CVC – MISSENARD QUINT B**
  - **LOT N° 6 – MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE – SA ALUMINIUM DE BRETAGNE**
  - **LOT N° 8 – PEINTURE / REVETEMENT DE SOL – ARMOR PEINTURE PLATRERIE**
- **PRECISE QUE LE DELAI D'EXECUTION DESDITS MARCHES EST PORTE A 30 MOIS,**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU SON ADJOINT DELEGUE AUX TRAVAUX, A SIGNER LESDITS AVENANTS ET TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 12.12.2025

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

LE SECRETAIRE,
CHRISTINE REMOUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 22 DEC. 2025